



RÈGLEMENT



FOOT
LOISIR

FUTNET FUN ADOS

PÉRIMÈTRE

Le développement de la pratique Futnet, connu aussi sous le nom de tennis ballon, se réalise sous l'angle loisir.

Deux équipes de deux personnes (**2 contre 2 préconisé**) séparées par un filet, s'affrontent avec un ballon sur un terrain rectangulaire (constitué d'une aire de jeu et d'une zone de dégagement).

Le but du jeu est de faire rebondir le ballon dans les limites du camp de l'équipe adverse sans que celle-ci ne parvienne à le renvoyer après un rebond.

Article 1 : INSCRIPTION

Inscription des équipes via le dossier d'engagement officiel **FUTNET FUN ADOS** à renvoyer **au plus tard le 23 octobre 2024 inclus** à secretariat@foot82.fff.fr

Un club pourra inscrire un nombre d'équipes indéterminé. Pour concourir pour le critérium départemental FUTNET FUN ADOS, il faut **obligatoirement** avoir effectué les phases Initiation/Découverte.

Article 2 : CATEGORIES

Catégories autorisées : **U14-15 / U16-U17 / U18-U19**

Les équipes peuvent être mixtes ou exclusivement masculines ou exclusivement féminines en respectant les catégories. 2 joueurs par équipe

Exemple : Équipe Catégorie U14-U15 autorisée.

Une équipe masculine U14-U15 ou une équipe féminine U14-U15 ou une équipe U14-U15 mixte.

Les joueurs et joueuses non licenciés peuvent également intégrer une équipe à condition d'avoir au minimum 13 ans (né en 2011 - U14) avec autorisation parentale et Questionnaire Santé Mineur (QSM).

Article 3 : ORGANISATION DU CRITERIUM

1er Matinée du 27 Octobre 2024

Phase Initiation/Découverte avec les équipes des clubs participants.

« X » équipes en fonction du nombre de clubs et d'équipes engagées.

2ème Matinée du 16 Février ou 02 Mars 2025

Phase Initiation/Découverte avec les équipes des clubs participants.

« X » équipes en fonction du nombre de clubs et d'équipes engagées.

3ème Matinée du 13 Avril ou 27 Avril 2025

Phase qualificative du **Critérium Départemental FUTNET FUN ADOS** avec les équipes de clubs participants.

« X » équipes qualifiées en fonction du nombre de clubs et d'équipes engagées (sera déterminé par le DISTRICT 82).

4ème – FINALE DU CRITERIUM DEPARTEMENTAL LE 29 MAI 2025

Les équipes qualifiées se rencontreront pour déterminer le vainqueur du **1er Critérium Départemental FUTNET FUN ADOS 2024/2025 !**

Article 4 : LE TERRAIN

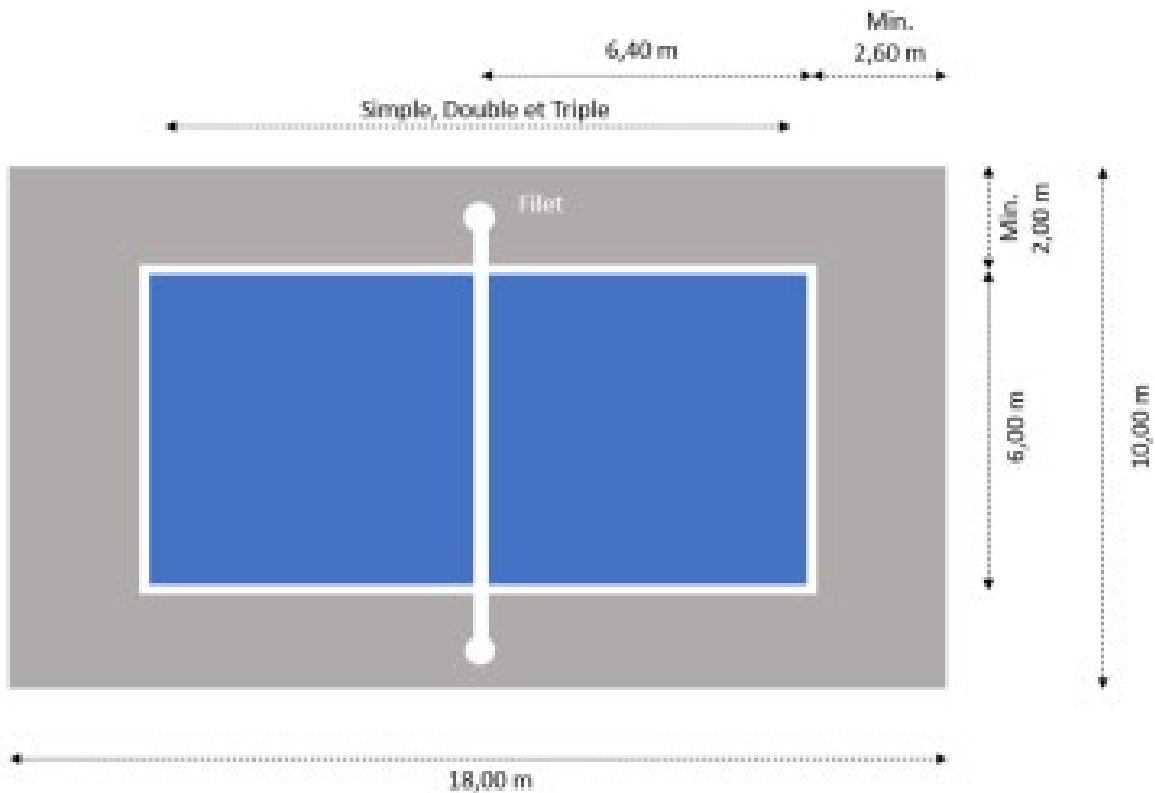
Traçage terrain : 12,80m x 6m.

Hauteur du filet : 1,10 m

Mires : barres verticales de 1,10m accrochées sur les côtés du filet au niveau des limites du terrain (le filet étant en général plus large que le terrain). Ces deux mires délimitent latéralement l'espace de passage au-dessus du filet dans lequel le ballon doit obligatoirement passer avant d'atteindre le terrain adverse.

Les lignes font parties intégrantes de l'aire de jeu.

- Interdiction de toucher le filet.
- Possibilité de jouer le ballon au-delà du filet, dans le camp adverse.
- Si la balle touche le filet, le jeu continue, au service comme dans l'échange.



Article 5 : LE BALLON

Ballon Futnet Officiel GALA ou ballon classique Taille 5.

Article 6 : LE SERVICE

L'équipe qui gagne le toss décide de servir ou de recevoir.

- L'équipe qui gagne un point sert pour le suivant. Une seule tentative.
- Le service s'effectue derrière la ligne, en dehors du terrain de jeu, directement de volée, après un rebond du ballon (en dehors de l'aire de jeu) ou directement depuis le sol ballon immobile.
- Service n'importe où sur le terrain adverse.

– Rebond **obligatoire** sur le service adverse.

Le service est valable même si le ballon touche le filet puis atterrit dans la zone de jeu adverse (pas de let).

L'adversaire n'est pas autorisé à toucher/attaquer le ballon avant qu'il n'ait touché le sol dans sa zone de jeu.

Article 7 : DANS LE JEU

– **Deux rebonds** non consécutifs autorisés, à utiliser n'importe quand dans l'échange.

– **Trois touches maximum par équipe.** Un même joueur ne peut pas toucher la balle deux fois de suite (pas de touches consécutives). Pour qu'un joueur puisse retoucher le ballon, il devra jouer avec son partenaire.

– Renvoi possible en une ou deux touches.

– Le joueur peut toucher le ballon avec n'importe quelle partie de son corps, à l'exception du bras et de la main.

Le ballon ne doit toucher le sol que sur le terrain de jeu, **les lignes de jeu étant comprises.**

Si un joueur touche un adversaire involontairement sur un ballon disputé au-dessus du filet, le point est à rejouer (« ballon à remettre »).

Article 8 : FAUTES DE JEU

–Le ballon ne rebondit pas dans l'aire de jeu adverse (terrain + lignes).

–Un joueur touche le filet avec une partie de son corps durant le point.

–Un joueur touche un adversaire volontairement sur un ballon disputé au-dessus du filet.

–Le ballon passe dans le camp adverse après un rebond, sans avoir été touché par un joueur.

–Le ballon rebondit deux fois consécutivement dans le camp adverse (sans qu'un joueur touche le ballon entre les deux rebonds) ou si le second rebond se produit à l'extérieur du terrain.

–Si le ballon ne passe pas au-dessus de la zone du filet (hors mire), le point est perdu.

Les comportements antisportifs (protestations, réclamations, jouer délibérément le ballon pour frapper un adversaire ou l'arbitre, taper avec excès dans le ballon, retarder le jeu, tenir et pousser l'adversaire, langage abusif, gestes inappropriés, excès d'humeur, etc...) sont sanctionnés :

- **1^{er} avertissement pour l'équipe = sans perte de point**
- **A partir du 2^{ème} avertissement pour l'équipe = perte d'un point**
- **Un même joueur averti une 2^{ème} fois au cours du même match = perte deux points supplémentaires.**
- **Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute équipe avec une répétition de comportements antisportifs.**

Article 9 : POINT MARQUE

–Lorsque le ballon ne peut pas être rejoué par l'adversaire ou lorsque l'adversaire fait une faute.

Article 10 : DECOMPTE DES POINTS

Un seul set de 15 points, avec 2 points d'écart jusqu'à 21 maximum.

Article 11 : POINTS NON PRÉVUS PAR LE RÈGLEMENT

Les organisateurs sont souverains dans toutes décisions litigieuses et sur les points non prévus dans le présent règlement.